

Chabichou du Poitou AOP

Comité Technique REXCAP du 4 novembre 2020



Economie du Chabichou du Poitou

LAITERIES - FROMAGERIES - ARTISANS

Coopérative Laitière de la Sèvre

S.A.S Poitou-Chèvre

Sarl La Bonde de Gâtine

Fromagerie des Gors

Fromagerie de Fontenille

AFFINEUR

Sarl THIBAUD

PRODUCTEURS FERMIER

Gaec Roux de l'Ane Vert

Scea Le Petit Boisselage

Gaec Les Trois Villages

Quentin SIGONNEAU

GAEC Lait'Nergie

La Ferme du Chant du Bois

SCEA Domaine du Parc

GAEC La Ferme de Barroux

Volumes commercialisés en 2019

351 t commercialisées

169 t au lait cru (48 %)

47 t fermier



Producteur fermier  Affineur 
Laiterie / fromagerie  Zone Haut-Poitou calcaire 

Mise en place du nouveau cahier des charges

- Autonomie alimentaire 75 %
- 55 % de fourrages dans la ration
- Interdiction de l'ensilage
- Collecte 48 heures
- Lait cru
- Interdiction du pré-égouttage

ENJEUX

- Valorisation
- Accompagnement des producteurs (lait cru et autonomie alimentaire)

CALENDRIER

20 janvier 2021 : date prévisionnelle d'entrée en vigueur

Janvier à avril 2021 : signature de l'amendement à la déclaration d'identification et réhabilitation des opérateurs

Fin 2021 : contrôle des producteurs de lait

⚡ Certains opérateurs ont des dérogations jusqu'en 2023





Diagnostic des Rations pour Adaptation au Cahier des charges

ATTENTION, UTILISATION SANS GARANTI

Accueil

Aide



Veuillez saisir les champs suivants sur cette page :

Éleveur / Exploitation

Numéro d'élevage :

Conseiller : L

Période	1ER MOIS TARISSEMENT	PREPA MISE BAS	PIC LACTATION	FIN LACTATION
Date de début (jj/mm/aa)	15/07/20	15/08/20		
Date de fin (jj/mm/aa)				
Durée (jours)	30	30	200	105
Durée (jours) <i>(vide si saisie des dates)</i>	30	30	200	105
Durée totale (jours)	365			

Total de la ration en kg MS	2,5	2,7	3,3	2,9
-----------------------------	-----	-----	-----	-----

Aliment	Code aliment	% de fourrages Légumine	% issu de la zone AOP	1			2			3			4						
				kg BRUTS	% MS proposé	% MS	kg MS	% MS proposé	% MS	kg MS	% MS proposé	% MS	kg MS	% MS proposé	% MS				
FOIN LUZ	F	100%	100%	0,3	85%		0,3	0,6	85%		0,5	0,6	85%		0,5	0,8	85%		0,7
FOIN PN	F		100%	1,5	85%		1,3	0,9	85%		0,8	0,6	85%		0,5	0,7	85%		0,6
FOIN MULTIES	F	50%	100%					0,2	85%		0,2	0,2	85%		0,3	0,3	85%		0,3
PAILLE	F		100%	0,3	85%		0,3	0,3	85%		0,3	0,1	85%		0,1	0,1	85%		0,1
MAIS GRAIN	C		100%	0,4	88%		0,4	0,45	88%		0,4	0,5	88%		0,4	0,5	88%		0,4
CHEVRY 18	C	20%	28%	0,2	88%		0,2	0,5	88%		0,4	0,75	88%		0,7	0,5	88%		0,4
CHEVRY 23	C	1%	30%	0,25	88%		0,2	0,4	88%		0,4	0,6	88%		0,5	0,5	88%		0,4
ENRUB LUZ	E	100%	100%					0,6	à saisir	60%	0,4								

Éleveur / Exploitation :

Conseiller : LG

Numéro d'élevage :



!!! ENSILAGE INTERDIT !!!

kg MS annuels	Condition	Valeur dans la ration	Conclusion
Fourrages totaux	605 kg MS minimum	596	A revoir
Fourrages de Légumineuses	200 kg MS minimum	367	OK
Fourrage Enrubané 50% de MS min	200 kg MS maximum	72	OK
Concentrés totaux	495 kg MS maximum	522	A revoir
Agglomérés et déshydratés	200 kg MS maximum	0	OK
Céréales + Protéagineux + Oléagineux zone AOP	150 kg MS minimum	262	OK
Aliments zone AOP	825 kg MS minimum	858	OK



% annuels			
% Fourrages zone AOP / Fourrages totaux	100%	100%	OK
% Aliments zone AOP / Total distribué	75% minimum	77%	OK
% Fourrages totaux / Total distribué	55 % minimum	53%	A revoir
% (Céréales + Protéagineux + Oléagineux) zone AOP	30% minimum	50%	OK

NB : Le terme "fourrage" inclut les déshydratés produits sur la zone. Les autres déshydratés sont compris dans les concentrés.

Attention, ces résultats sont valables à la date de saisie et sans garantie de durée.